



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2020-10-12-R-0800

commune(s) : Corbas - Ecully - Feyzin - La Mulatière - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

objet : **Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification n° 2 - Enquête publique**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

n° provisoire 1116

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, les articles L 153-36 à L 153-44 et suivants et R 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et, notamment, les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2020-07-16-R-0563 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à madame Béatrice Vessiller, Vice-Présidente ;

Vu la décision du Président du Tribunal administratif de Lyon n° E20000027/69 du 9 mars 2020, par laquelle a été désigné monsieur Roland Dassin en qualité de Commissaire-enquêteur ;

Vu le PLU-H en vigueur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

arrête

Article 1er - Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n° 2 du PLU-H de la Métropole pour une durée de 33 jours consécutifs à partir du jeudi 12 novembre 2020 à 9h00 jusqu'au lundi 14 décembre 2020 inclus à 16h00.

Ce projet concerne la prise en compte dans le PLU-H des risques technologiques par la traduction de plusieurs porteurs à connaissance (PAC) du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, relatifs à des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou au transport de matières dangereuses.

Sont également intégrées à cette procédure des évolutions du PLU-H concernant des équipements publics ou d'intérêt collectif pour lesquels une autorisation d'urbanisme est indispensable dans les meilleurs délais.

Les modifications sont réparties sur les Communes de Corbas, Ecully, Feyzin, La Mulatière, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Le détail des modifications figure dans l'annexe au présent arrêté.

Le présent projet de modification s'inscrit ainsi dans la continuité des objectifs fondateurs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU-H de la Métropole et de sa déclinaison sur les territoires communaux. L'économie générale du PADD n'est pas modifiée.

Il ne nécessite pas d'actualisation de l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la révision générale du PLU-H approuvée le 13 mai 2019.

Les évolutions proposées sont compatibles avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 16 décembre 2010.

Article 2 - A l'issue de l'enquête, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil de la Métropole de Lyon.

Article 3 - Pour la période de l'enquête publique du jeudi 12 novembre 2020 à 9h00 jusqu'au lundi 14 décembre 2020 inclus à 16h00, a été désigné monsieur Roland Dassin, fonctionnaire du ministère de l'Écologie, retraité, en qualité de Commissaire-enquêteur.

Article 4 - Durant la période de l'enquête publique, du jeudi 12 novembre 2020 à 9h00 jusqu'au lundi 14 décembre 2020 inclus à 16h00, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront déposés à :

- l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique (téléphone 04 78 63 40 40),
- la Mairie de Corbas, centre technique, 50 route de Saint-Priest,
- la Mairie d'Ecully, 1 place de la Libération,
- la Mairie de Feyzin, 18 rue de la Mairie,
- la Mairie de La Mulatière, 1 place Jean Moulin,
- la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°,
- la Mairie de Lyon 7°, 16 place Jean Macé,
- la Mairie de Lyon 8°, 12 avenue Jean Mermoz,
- la Mairie de Lyon 9°, 6 place du Marché,
- la Mairie de Neuville sur Saône, place du 8 mai 1945,
- la Mairie d'Oullins, place Roger Salengro,
- la Mairie de Pierre Bénite, place Jean Jaurès,
- la Mairie de Saint Fons, 1 place Roger Salengro,
- la Mairie de Saint Priest, 14 place Charles Ottina,
- la Mairie de Solaize, 47 route du Pilon,
- la Mairie de Vaulx en Velin, direction du développement urbain, service urbanisme, 15 rue Jules Romain,
- la Mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houel,
- la Mairie de Villeurbanne, place du Docteur Lazare Goujon.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/mod2-grandlyon> sur le site internet de la Métropole: www.grandlyon.com

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Article 5 - Concernant la consignation des observations et propositions relatives à l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes, soit :

- sur les registres d'enquête ouverts dans les Mairies des Communes concernées listées ci-dessus, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),

- lors des permanences tenues par le Commissaire-enquêteur,
- lors d'un rendez-vous téléphonique à fixer avec le commissaire-enquêteur en contactant le 04 78 63 43 92 ou le 04 78 63 40 44,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mod2-grandlyon>,
- par courriel à l'adresse électronique : mod2-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- en les adressant par écrit au Commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole, direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie, direction stratégies territoriales et politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/mod2-grandlyon>.

Article 6 - Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à :

- la Mairie de Lyon 9°, le vendredi 13 novembre 2020 de 13h30 à 16h30,
- la Mairie de Solaize, le mercredi 18 novembre 2020 de 15h00 à 18h00,
- la Mairie de Pierre Bénite, le jeudi 26 novembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, le jeudi 3 décembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Vaulx en Velin, direction du développement urbain; service urbanisme, 15 rue Jules Romain, le mercredi 9 décembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- la Mairie de Lyon 7°, le samedi 12 décembre 2020 de 9h30 à 12h00,
- l'Hôtel de Métropole, le lundi 14 décembre 2020 de 9h00 à 12h00.

Afin de respecter la distanciation physique, le Commissaire enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois (au maximum 2 personnes venues ensemble). Les gestes barrières devront être respectés. Il conviendra pour pouvoir formuler des observations, prendre des notes ou émettre des propositions de se munir de son propre stylo. Le port du masque est obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle de permanence.

Article 7 - Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et éventuellement par tous autres procédés en usage, à l'Hôtel de la Métropole et dans les Mairies concernées.

Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux diffusés dans la Métropole et le département du Rhône. Cet avis sera également publié sur le site internet de la Métropole: www.grandlyon.com

Des affiches reprenant les mentions de cet avis seront apposées à l'Hôtel de la Métropole et dans les Mairies des Communes concernées.

Article 8 - A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête papier et les documents annexés le cas échéant, seront transmis sans délai au Commissaire-enquêteur et clos par ce dernier.

Article 9 - Le Commissaire-enquêteur transmettra ensuite son rapport au Président de la Métropole et au Président du Tribunal administratif, ainsi que, dans une présentation distincte, ses conclusions motivées sur le projet soumis à l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- à l'Hôtel de la Métropole, situé 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique, et sur le site internet : www.grandlyon.com,
- dans les Mairies concernées,
- à la Préfecture du département du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, située 106 rue Pierre Corneille à Lyon 3°.

Et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre n° 1 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (modifiée par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration).

Article 10 - Le projet de modification n° 2 du PLU-H de la Métropole soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction stratégies territoriales et politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Henri Bertrand, responsable du service planification, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole, direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie, direction stratégies territoriales et politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Article 11 - Une copie du présent arrêté sera adressée :

- aux Maires des Communes concernées,
- au Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- aux personnes publiques associées,
- au Commissaire-enquêteur.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com

Article 12 - Madame la Directrice générale et monsieur le Comptable public - Trésorier de la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 12 octobre 2020

Pour le Président,
la Vice-Présidente déléguée,

Signé

Béatrice Vessiller

Affiché le : 12 octobre 2020

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2020.

ANNEXE

REGLEMENT

- 1 Ajout d'un article 1.3.5 dans le chapitre 1 du règlement pour intégrer les risques liés au transport de matières dangereuses.

CORBAS

- 8 Suppression de l'emplacement réservé n°10 aux cheminements piétons ou cyclistes inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BZ 32, BZ 272 et BZ 283 situées entre le chemin des Terreaux et la rue Centrale.

ECULLY

- 2 Inscription d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée OC 227 et sur une bande de 3m au sud de la parcelle cadastrée OC 117, situées boulevard de la Duchère à Ecully.
Inscription d'un secteur de zone URm1c sur l'emprise du polygone.

FEYZIN

- 3 Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD o et TMD b, sur la gare de triage de Sibelin située rue du 8 mai à Feyzin.

LA MULATIERE

- 2 Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD rc, TMD o, TMD b et TMD v, sur le Port de Lyon Edouard Herriot situé 1, rue de Châlon sur Saône à Lyon 7ème.

Lyon 7^{ème}

- 1 Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD rc, TMD o, TMD b et TMD v, sur le Port de Lyon Edouard Herriot situé 1, rue de Châlon sur Saône à Lyon 7ème.

- 5 Inscription de périmètres de risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE, ZP et ZPT autour de la Société Daikin Chemical France, située chemin de la Volta à Pierre Bénite.

- 7 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé n° 60 pour groupe scolaire, inscrit au bénéfice de la Ville de Lyon, en incluant la parcelle cadastrée BT 39 située 6, rue Croix-Barret.

- 9 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 6 exigeant 25 % minimum de surface de plancher pour équipement d'intérêt collectif et service public, sur les parcelles cadastrées CD 51, 139, 141, 143, 145 à 147 et 251.

- 9 Inscription d'une marge de recul de 5 m, le long de l'avenue Tony Garnier, sur les parcelles cadastrées CD 145 à 147.

- 9 Inscription d'une ligne d'implantation à l'est des parcelles cadastrées CD 139, 141, 143 et 147.
Modification des hauteurs de 25 m à 28 m sur l'avenue Jean Jaurès et de 19 m à 25 m sur le reste du tènement sur les parcelles cadastrées CD 51, 139, 141, 143, 145 à 147 et 251.

- 23 Réduction du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 2 pour artisanat, commerce de gros, industrie et entrepôts, inscrit sur la parcelle BK 190 située le long de l'emplacement réservé de voirie n°118.
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 7 au sud-est de la parcelle BK 190, exigeant 40 % minimum de surface de plancher pour équipement d'intérêt collectif et 25 % minimum de surface de plancher pour artisanat, commerce de gros, industrie, entrepôts.

Lyon 8^{ème}

- 4 Inscription de périmètres de risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE et ZP autour de la Société Isaltis (ex Givaudan Lavirotte), située au 56, rue Paul Cazeneuve.

Lyon 9^{ème}

- 12 Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées AV 9(p), AV 11(p), AV 12(p), AV 13, AV 14, AV 51(p), AV 52 et AV 53(p) situées à l'angle nord-ouest des rues Marietton et Saint-Simon.

- 12 Inscription sur l'emprise de ce polygone :
- d'un secteur de zone UEi1,
- d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1 exigeant 100% de surface de plancher pour équipement d'intérêt collectif et service public,
- d'une hauteur à 13 m au lieu de 16 m.

- 12 Inscription d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée AV 4 et sur une bande de 3 m au sud de la parcelle cadastrée AV 5 ainsi qu'un secteur de zone URm1 sur l'emprise du polygone.

- 17 Inscription d'un emplacement réservé n° 26 pour extension de groupe scolaire, au bénéfice de la Ville de Lyon, sur la parcelle cadastrée AM 173, située 42, rue Joannès Carret.

NEUVILLE SUR SAONE

- 1 Rectification des périmètres de protection des risques technologiques relatifs aux risques liés à l'activité de la Société SANOFI-Pasteur située 31-33 quai Barbès, en passant les zones ZPI en ZPR, ZPR en ZPE, ZPE en ZP.

OULLINS

- 3 Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD rc, TMD o, TMD b et TMD v, sur le Port de Lyon Edouard Herriot situé 1, rue de Châlon sur Saône à Lyon 7ème.
- 6 Inscription de périmètres de risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE, ZP et ZPT autour de la Société Daikin Chemical France, située chemin de la Volta à Pierre Bénite.

PIERRE BENITE

- 1 Inscription de périmètres de risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE, ZP et ZPT autour de la Société Daikin Chemical France, située chemin de la Volta à Pierre Bénite.
- 2 Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD rc, TMD o, TMD b et TMD v, sur le Port de Lyon Edouard Herriot situé 1, rue de Châlon sur Saône à Lyon 7ème.

SAINT FONTS

- 1 Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD rc, TMD o, TMD b et TMD v, sur le Port de Lyon Édouard Herriot situé 1, rue de Châlon sur Saône à Lyon 7ème.

SAINT PRIEST

- 5 Suppression des périmètres de protection (ZPR et ZPI relatifs aux préventions des risques technologiques autour de l'établissement SAFRAM ex Trafictir, situé au 19 chemin des Mûriers à Genas.

SOLAIZE

- 2 Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD o et TMD b, sur la gare de triage de Sibelin située rue du 8 mai à Feyzin.

VAULX EN VELIN

- 2 Inscription de périmètres relatifs aux risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE et ZP autour de la chaufferie urbaine, exploitée par la société Vaulx en Velin Villeurbanne Énergies, située 12 rue Jean Corona.
- 3 Inscription du Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) n°3 sur les parcelles cadastrées BP 399, BP 401, BP 416, et la partie de terrain à l'ouest de cette dernière, situées au droit du 148 avenue Franklin Roosevelt, autorisant les établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale.
- 4 Inscription du Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) n°2 sur le terrain longeant le Boulevard Urbain Est (BUE), au droit du temple protestant existant situé au 22 rue Romain Rolland, autorisant les locaux, les bureaux accueillant du public, des administrations publiques et assimilées, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, et autres équipements recevant du public.
Découpage du polygone d'implantation existant en 2 polygones nord et sud sur la même emprise.
Inscription d'un nouveau secteur de zone UEi1 entre le temple existant et le BUE.
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 2.4 Carré de Soie - Façade Ouest du BUE.

VENISSIEUX

- 4 Suppression des périmètres de protection ZPR et ZPI relatifs aux préventions des risques technologiques autour du site VENINOV, situé 2 rue Eugène Maréchal.
- 6 Inscription du Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) n°3 sur la parcelle cadastrée BI 24, située aux 1-3 rue Serval, autorisant la destination équipement d'intérêt collectif.

VILLEURBANNE

- 1 Inscription de périmètres relatifs aux risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE et ZP autour du site de la société Safran Landiing Systems située 7 avenue de Bel Air.